

Image not found or type unknown



Caution solidaire à une dette d'entreprise

Par **Lachard de mie**, le **08/02/2021** à **20:55**

J ai cree une entreprise en 2011 . Une banque m a prete les fonds pour equipment et acquisition de matériel. Je me suis porté caution solidaire à l entreprise, ce qui était une condition pour l obtention du pret. L entreprise a fait faillite en 2011 et placée en liquidation judiciaire. Un jugement de justice a été rendu en 2013 m obligeant à rembourser le pret octroyé à mon entreprise. 7 ans plus tard, en 2021, la banque envoie des huissiers pour récupérer la créance. Je nai pas d argent pour payer. Que dois je faire. Aidez- moi SVP.